



AR Prefecture

006-210601118-20250412-08-DE  
Reçu le 10/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES  
Arrondissement de Nice  
COMMUNE DE ROURE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 12 AVRIL 2025

Afférents au Conseil : 10  
En exercice : 10  
Qui ont pris part à la délibération : 09

Date de la convocation : 07/04/2025  
Date d'affichage : 07/04/2025  
Voix pour : 09 Voix contre : 0  
Abstention 0

L'an deux mille vingt-cinq et le douze avril à neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de Roure, sous la présidence de Yanne SOUCHET, Maire de Roure.

Présents : AVIAS Adoracion, GIRERD Stéphane, FERRARI Alexandre, LEFEBVRE Michèle, LELEU Jean-Louis, LUTHRINGER Annie,

Absents représentés : SINIBALDI Nadine pouvoir à Annie LUTHRINGER, AVELLA Patrice pouvoir à Adoracion AVIAS

Absents non représentés : LINCK Jean-Claude

Mme AVIAS Adoracion a été nommée secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION N° 08 : ONF - ELABORATION DU PLAN COMMUNAL DE DEBROUSSAILLEMENT

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet de rédaction d'un plan de gestion communal des OLD  
Il s'agit de rédiger un document de gestion  
Le montant prévisionnel de l'étude s'élève à 8 500,00 HT.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de rédaction d'un plan de gestion communal des OLD et de sa mise en œuvre selon le plan de financement ci-dessous :

#### *Phase 1 : Elaboration d'un plan de gestion communal des OLD*

|   |                                                                        |            |
|---|------------------------------------------------------------------------|------------|
| 1 | Assiette retenue au titre de l'aide à la sylviculture de la région SUD | 8 500 € HT |
| 2 | Montant prévisionnel de la région SUD                                  | 4 250 €    |
| 3 | Taux de l'aide                                                         | 50 %       |
| 4 | Autofinancement de la commune                                          | 50 %       |

**AR Prefecture**

006-210601118-20250412-08-DE

Reçu le 16/04/2025

- **SOLLICITE** les subventions de la part de la Région
- ~~DIT~~ que la part communale est inscrite au budget communal.
- **AUTORISE** le Maire à mener à bien cette opération et à signer tous les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré à ROURE les jours mois et an que dessus.

*Acte rendu exécutoire*

Après dépôt en Préfecture le 15 avril 2025

Et publication ou notification

**Madame Le Maire**  
**Yanne SOUCHET**

